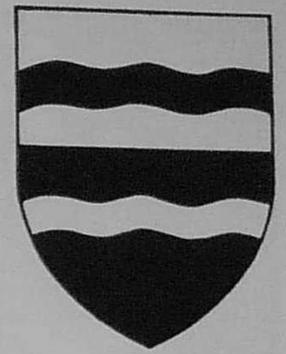


VERTOU

informations



1957

25^{ème} ANNIVERSAIRE

1982

Comme chacun le sait vraisemblablement, nous fêtons à VERTOU les 18, 19 et 20 de ce mois, le 25^e anniversaire du jumelage.

Nous recevons à cette occasion une importante délégation de MORGES, conduite par M. J.M. PELLEGRINO, Syndic, et composée de représentants des groupes folkloriques, musicaux, culturels et sportifs de la ville.

Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements aux familles qui ont bien voulu accepter d'héberger des Morgiens à leur domicile. Priorité leur sera donnée pour le retour à MORGES, les 10, 11 et 12 septembre prochain.

Nous vous communiquons ci-dessous le programme des manifestations organisées à VERTOU pour marquer cet événement :

VENDREDI 18 JUIN :

19 h, à la Salle Sèvre et Maine :

- Accueil en fanfare des autorités de MORGES et de la délégation de la ville jumelle par la Municipalité, le Syndicat d'Initiative et les familles vertaviennes.
- Participation de la Vaillante.
- Présence des Présidents des Sociétés locales.
- Verre de l'amitié.
- Répartition des Morgiens entre les familles d'accueil, distribution d'un plan de VERTOU et du programme des deux jours qui suivent.

SAMEDI 19 JUIN :

9 h 30 : animation des quartiers :

- Au marché : l'Union Instrumentale et le «Joderclub Edelweiss» de MORGES.
- Rue du Général de Gaulle : la Vaillante.
- Rue du 8 mai : «Bro Ar Gwiniennou» et «l'Aurore» accordéonistes morgiens.
- Place du Prieuré Saint-Pierre : le Cercle Celtique et la «Récréation» chœur mixte de MORGES.
- La Chaussée des Moines : les «Mouettes» groupe costumé vaudois.

10 h : Rassemblement devant l'Hôtel-de-Ville en vue de l'inauguration du boulevard Ernest Guichet et Charles-Paul Serex, respectivement Maire de VERTOU et Syndic de MORGES en 1957, créateurs du jumelage, (Rocade sud de Vertou-Centre) et d'une visite au Centre Médico-Social, rue de la Garenne.

Itinéraire envisagé : place St-Martin, rue Henri Charpentier, place des 10 Otages, avenue de Morges, boulevard des Sports, rue Alexandre Arnaud, rue du Général Bedeau, rue Charles Lecour, rue Charles Chollet.

- Inauguration à la sortie du pont du Chêne.

Boulevard Ernest Guichet et Charles-Paul Serex, rue Alexandre Arnaud, rue de la Garenne, Centre Médico-Social.

- Vin d'honneur servi sur place.
- Dislocation.
- Déjeuner dans les familles.

15 h : Départ pour le Festival de la Rose à Nantes, Champ de Mars. Rassemblement au parking de la Salle Sèvre et Maine.

15 h 30 : Visite du Festival.

19 h 30 : Rendez-vous à la Salle Sèvre et Maine. Invités : autorités morgiennes et vertaviennes, autres invités morgiens, familles d'accueil.

- Apéritif dans le hall d'entrée.
- Projection de films sur le jumelage et exposition du Photo-Club de la Sèvre, salle 2.
- Diner dansant animé par un orchestre antillais de Nantes.

DIMANCHE 20 JUIN :

9 h : Messe en l'église St-Martin.

10 h : Animation des quartiers (au choix des participants) par les groupes folkloriques et sociétés musicales.

10 h 15 : Cérémonies officielles en présence des autorités locales et départementales, civiles, militaires et religieuses.

- Participation de la musique du 6^e Régiment du Génie d'Angers et de la Brigade motorisée de la Gendarmerie Nationale stationnée à Rezé qui conduira le cortège.
- Rassemblement devant l'Hôtel de Ville.
- Déplacement au Monument aux Morts.
- Au retour, levée des couleurs devant l'Hôtel de Ville.

Les musiques se placent en ordre officiel :

- . Vaillante au nord-est de la place (devant l'église),
- . Union Instrumentale à l'est,
- . Musique militaire au sud-est (devant l'Hôtel de Ville).
- Allocutions.
- Remise d'un cadeau aux autorités de MORGES (réalisation de l'Atelier du Moulin Gautron).
- Signature du Livre d'Or de la Commune.
- La population est invitée à participer à la dégustation des crus de la Commune sur la place St-Martin, animée par la musique militaire et les associations et groupes vertaviens.

13 h : Déjeuner à la Salle Sèvre et Maine. Invités : autorités morgiennes et vertaviennes «délégation officielle», autres invités morgiens, familles d'accueil, musique militaire.

Après-midi :

- Piscine municipale : concours et ballets nautiques.
- Stade municipal : rencontres sportives amicales et échos musicaux.
- Place St-Martin : animation par les groupes folkloriques morgiens et vertaviens et les sociétés de musique.

20 h 30 : Buffet froid à la Salle Sèvre et Maine. Invités : Morgiens ne repartant que le lundi, autorités et hôtes vertaviens.

III^{ème} EXPOSITION PHILATÉLIQUE

La troisième Exposition Philatélique Départementale a eu lieu les 5 et 6 décembre 1981, dans le cadre agréable du Palais Sevre et Maine à Vertou.

Nous avons bénéficié d'une nombreuse participation de la part des philatélistes : 15 en concours et 7 en hors concours, ce qui représentait 40 cadres (480 feuilles). Nous vous donnons ci-dessous la liste des participants et la liste des récompenses obtenus.

L'exposition fut inaugurée en présence de Mme de GENOUILLAC, Adjointe au maire, chargée des Affaires Culturelles, M. PELLETIER, Adjoint au maire, M. GLEMAREC, Président du Groupement des Sociétés Philatéliques de Bretagne, de M. le Receveur des Postes de Vertou, ainsi que des représentants des Sociétés Philatéliques du Département. M^{re} DEJOIE, maire de Vertou, qui n'a pu prendre part à cette inauguration, nous a fait l'honneur de visiter notre exposition, le dimanche 6 décembre.

M. GLEMAREC, qui présidait le Jury, a mis à profit sa journée du samedi 5, en tenant deux séances d'initiation à la philatélie. Ces réunions ont retenu l'attention des jeunes et des moins jeunes, qui ont suivi avec intérêt les conseils de l'orateur.

Afin d'animer cette manifestation, durant les deux jours, tenait une bourse aux échanges. De nombreux amateurs ont pu ainsi compléter un peu plus leurs collections. D'autre part, un entier repiqué, illustré des marques postales de Vertou (cursive, flamme Daguin et Gros Chiffre) a été mis en vente.

Au cours de ces deux journées, un public nombreux nous a rendu visite, dans l'ensemble très intéressé par la philatélie.

De l'avis des «spécialistes», la troisième Exposition Philatélique Départementale était d'un bon niveau.

Merci pour les organisateurs.

MORICE Jean-Pierre
Président du Club
Philatélique Vertavien

- M. ANDRE (C.P.N.)
Un regard sur la France
- M. FAVREAU (L'Ancre)
Maximaphilie de congrès en congrès
- M. VISONNEAU (L'Ancre)
Oblitérations bases Aériennes Militaires Françaises
- M. VISONNEAU (L'Ancre)
La poste Aérienne, France, Outre-Mer et divers
- M. VIDAL (L'Ancre)
Les Armes (Jeunesse)
Melle ROSTIN (L'Ancre)
Le téléphone (Jeunesse)
- M. BOUTY (A.P.N.)
La poste par avion, lières liaisons postales
- M. MORICE (C.P.V.)
Timbres de France surchargés E.A.
- M. MAHE (C.P.V.)
Peintres, Sculpteurs et leurs œuvres
- M. QUIRION (C.P.V.)
Edifices Religieux

Hors concours :

- M. CRENEGUY (C.P.N.)
La Sabine
- M. AUDRAIN (C.P.N.)
La France dans la 2^e guerre mondiale
- M. MORICE (C.P.V.)
La poste à travers les âges
- M. MORICE (C.P.V.)
Un œil sur la macrophilie
- M. COULLAUD (C.P.V.)
Les châteaux
- Melle COULLAUD (C.P.V.)
Sports
- M. PEIGNE (A.P.N.)
Les oblitérations de Vertou.

RÉCOMPENSES

- Coupe de la Ville de Vertou : MORICE Jean-Pierre
- Coupe du Syndicat d'Initiative : VISONNEAU Henri
- Coupe André Catreux : BOUTY Raymond
- Coupe du Crédit Mutuel (Jeunesse) : BOURIEAU Patrick
- Coupe du Crédit Mutuel (Jeunesse) : ANDRE Eric
- Diplôme (Bronze Argent) : VISONNEAU Henri
- Diplôme (Bronze) : GOURLAOUEN André
- Diplôme (Bronze) : MORIN Christian
- Diplôme d'honneur : QUIRION Emilie
- Diplôme d'honneur : MAHE Jacques
- Diplôme (Bronze) (Jeunesse) : SAUNIER Thierry
- Diplôme (Bronze) (Jeunesse) : PERRIN Philippe
- Diplôme d'honneur (Jeunesse) : VIDAL Marc
- Diplôme d'honneur (Jeunesse) : ROSTIN Laurence.

LES MAJORETTES DE LA VAILLANTE

Le 14 mars, dans les gymnases municipaux mis à notre disposition par la Municipalité, Vertou accueillait les meilleures majorettes et mini-majorettes de quatre départements. En effet, la Vaillante de Vertou avait accepté d'organiser les challenges de ligue des Pays de Loire, Vendée, Maine et Loire, Mayenne et Loire-Atlantique se trouvant représentés.

A partir de 9 h, les concurrentes pouvaient affronter les juges et ces concours étaient ouverts gratuitement au public.

L'après-midi le spectacle était assuré en majorité par les majorettes et mini-majorettes de la Vaillante. La gymnastique masculine et féminine voulurent bien participer à ce festival et donner un aperçu de leur talent. Les intermèdes musicaux étaient assurés, bien sûr, par les musiciens de la Vaillante.

M^{re} DEJOIE, Maire de Vertou, ainsi que M. CLENET, Adjoint aux Sports et président de l'O.M.S., étaient présents pour la remise des très nombreuses coupes et médailles qui furent offertes par la Municipalité, l'O.M.S., le Syndicat d'Initiative, les banques, les nombreux commerçants et artisans de Vertou et des communes limitrophes, que nous remercions.

Le résultat des concurrentes de Vertou est le suivant :

- **Majo - Grand Prix Baton :**
TEIGNE Edwige - 3^e
GOURAUD Chantal - 4^e
VIAUD Christine - 5^e sur 7 concurrentes
- **Majo - Danse Twirl :**
DOMOISON Béatrice - 1^{ère} sur 5 concurrentes

- **Majo - Excellence :**
MASSE Anne - 8^e sur 15 concurrentes
- **Mini-Majorettes Honneur :**
GUILBAUD Sandrine - 4^e
VIAUD Katia - 11^e sur 16 concurrentes.

Ces majorettes ont participé au concours individuel fédéral qui a eu lieu les 3 et 4 avril, à Rueil-Malmaison et a donné les résultats suivants :

- **Grand Prix Danse Twirl :**
DOMOISON Béatrice - 8^e sur 20
- **Grand Prix Baton :**
TEIGNE Edwige - 13^e
GOURAUD Chantal - 21^e sur 28
- **Majorettes Excellence :**
MASSE Anne - 34^e
GIRAUD Gaëlle - 44^e sur 53
- **Majorettes Honneur :**
RICHARD Anita - 19^e sur 53
- **Mini-Majorettes Honneur :**
GUILBAUD Sandrine a remporté la 2^e place sur 45 concurrentes, ce qui lui valut une coupe.

Hélène GIRAUD
Présidente de la Vaillante



Le 14 mars à Vertou, M. le Maire remet une coupe à la 1^{ère} du Grand Prix Danse Twirl, Béatrice DOMOISON, de la Vaillante.

RÉPARATIONS A L'ÉGLISE

La remise en état du paratonnerre au sommet du clocher nous a donné l'occasion de retrouver l'époque exacte à laquelle a été construite l'église actuelle de Vertou.

Trois autres églises l'ont précédée au cours des siècles au même endroit :

- celle construite par le fondateur de l'Abbaye de Vertou, Saint-Martin lui même, en 576,
- puis celle qui commençaient les moines en 840 mais dont la construction ne peut être achevée du fait des invasions normandes,
- enfin celle qui servit à partir de 945 aux moines et à la paroisse et qui traversa non sans mal toute la période révolutionnaire... jusqu'en 1875, date à laquelle commencent les travaux de démolition, pour laisser la place à une nouvelle église.

La pose solennelle de la première pierre eut lieu le 8 août 1875 ; mais la construction s'est faite ensuite par étapes et le clocher lui-même ne sera terminé qu'en 1889.

Le paratonnerre qui domine l'édifice est encore plus récent (1912), mais une rapide inspection de la flèche a permis de constater qu'il était grand temps d'en réviser sérieusement la maçonnerie, de receller les pierres qui risquaient de tomber sur la tête des passants et de revoir la fixation de la croix qui, là-haut, supporte le paratonnerre.

Or toutes les églises de France, construites avant le XX^e siècle (loi de 1904), sont propriétés communales. L'église est donc un bâtiment communal et la Municipalité est responsable de son état.

De plus le paratonnerre est destiné à préserver toute l'agglomération autour de l'église des effets de la foudre.

Ainsi il s'est avéré que, pour des raisons de sécurité cette remise en état, qui est un travail important, devait être faite sans attendre.

C'est en creusant une fouille près de l'église pour mettre à la terre le conducteur en cuivre qui descend du paratonnerre que les terrassiers ont découvert un de ces innombrables sarcophages qui existent dans le sous-sol de la Place de l'église et de l'Allée Gouin.

Au temps de l'Abbaye de Vertou, c'est-à-dire pendant près de 12 siècles, les moines qui y ont vécu ont en effet tous été enterrés près de l'église. La place de l'église n'est qu'un vaste ossuaire, une vaste nécropole.

Mais une autre partie de l'église a nécessité, cette année, des soins tout particuliers : la charpente.

La charpente du chœur et du transept date de 1876, celle de la grande nef et des collatéraux a été posée en octobre 1878.

A cette époque-là, l'utilisation pour les charpentes, d'arbres à essences résineuses était la règle ; leurs prix étaient compétitifs au regard de nos ouvrages traditionnels en chêne. Et pourtant tous ces bois venaient des Pays de l'Est où, paraît-il, nos artisans-charpentiers mobilisés dans les «gragnards» des Campagnes Napoléoniennes en avaient découvert d'immenses étendues forestières.

Quoi qu'il en soit un tel bois nécessite, hélas, au cours des âges des travaux d'entretien et de réparation.

Pour sa part, la charpente de notre église était infestée par des insectes xylophages (mangeurs de bois) et, en particulier, par l'HYLOTROPES BAJULUS (Capricorne des maisons) qui est, justement, un insecte inféodé aux bois résineux.

Il a donc été décidé d'entreprendre un traitement insecticide curatif et, pendant plusieurs semaines, des équipes d'ouvriers ont sondé, bûché, décapé les 2.571 mètres de bois de graves sections et les 3.621 mètres carrés de surface développée de tous les bois de charpente et de couverture situés dans les combles de l'église.

Quelques Conseillers Municipaux ont eu la curiosité de monter là-haut et l'entrepreneur chargé des travaux leur a fait observer les dégradations causées par le Capricorne des Maisons et qui ont pour effet de réduire assez spectaculairement les sections originelles des éléments de charpente.

Cependant le travail fut pris à temps et il n'a pas été nécessaire d'effectuer des travaux de renforts ou de remplacement comme cela est souvent le cas en pareille circonstance.

Après ce travail très long et très pénible de décapage, qui constitue une opération-vérité pour connaître la résistance de l'ouvrage, l'entreprise a procédé sur les 2.571 mètres de grosses pièces à la fixation d'environ 9.000 petits puits de forage permettant d'injecter sous pression un produit insecticide-fongicide qui se diffuse dans la masse du bois et a pour propriété de le rendre impropre à la consommation des xylophages.

Un dernier stade du traitement a consisté en une application en surface. La quantité de produit nécessaire étant de l'ordre de 400 grammes au mètre carré, ce sont donc environ 1.440 litres qui furent pulvérisés sur l'ensemble des bois.

Ajoutons que ce traitement est assorti d'une garantie d'efficacité de 10 ans qui est la garantie légale, mais que la rémanence du produit, c'est-à-dire son efficacité dans le temps est testée, maintenant, depuis plusieurs dizaines d'années dans les laboratoires du CENTRE TECHNIQUE DU BOIS.

Il est donc bien probable que la génération de Vertavien actuellement de ce monde n'aura pas à s'occuper de l'entretien de cette charpente.

F.P.

La vie communale de l'Hameçon : un nouveau tronçon



Le 1^{er} mars dernier, la Municipalité a inauguré le 3^e tronçon de la voie communale de l'Hameçon. Partant de la rue des Clouzeaux pour déboucher sur la route de la Gare -élargie jusqu'au boulevard de l'Europe et dotée de deux pistes cyclables- il dessert et longe la zone industrielle.

Auparavant, la voie débutait sur l'avenue des Maraichers et traversait successivement la rue du Bois-Hardy, le lotissement des Grand's Maisons, la rue de la Fontenelle et la rue du Mortier Vannerie. Cette première tranche de travaux -réalisée en 1979 avec l'ensemble du terrassement- fut ouverte à la circulation en 1980.

De l'avenue des Maraichers à la route de la Gare, la voie de l'Hameçon est désormais longue de 3 km et large de 20 m dont 8 m de chaussée. Elle permet aux automobilistes d'éviter la route de Clisson et la traversée de Beautour.

Il convient de rappeler que le parcours Mandon - Pont du chêne, 2^e tranche de ce vaste projet, fut mis en service en 1981.

Les programmes futurs permettront de rejoindre directement les routes de la Haye-Fouassière et St-Fiacre, sans avoir à passer par l'agglomération. Enfin, l'Hameçon sera en liaison directe avec le Pont du Chêne, en traversant la route de St-Fiacre à la Bretonnière et la route de Portillon à Mandon.

A L'ÉCOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 81

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe le salaire horaire des personnels intervenant soit à titre temporaire, soit à titre d'auxiliaire par référence à la valeur de l'indice brut 203 correspondant au 1^{er} échelon du groupe III de rémunération.

ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

a) Conduite de refolement des Bas-Prés

Compte tenu des retards intervenus dans l'exécution de cette conduite, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant au marché SPIE BATIGNOLLES du 7 juin 1979, pour une révision de prix de 30.000 F T.T.C.

b) Réseau du Chêne

Le Conseil Municipal est informé que, pour la réalisation d'une 2^e tranche de travaux concernant les petites ruelles du Chêne, la rue A. Garnier jusqu'à la place de la Barbinière et la route du Drouillet, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la Société Routière COLAS, rue du Maréchal Léclerc, à Rezé, laquelle s'est révélée la moins-disante pour un montant de 776.425,77 F.

LOTISSEMENT DE LA HAUTE-FORET

Le Conseil Municipal donne son accord sur le classement de la rue des Tailles, de la rue de la Châtaigneraie et d'un espace vert de 1.406 m² dans le domaine communal.

LOTISSEMENT DES LANDES MORTRON

Le Conseil Municipal donne son accord sur le classement de l'avenue des Landes Mortron dans le domaine communal.

CIRCULATION

Le Conseil Municipal décide le transfert de la gare routière à la place du Beau-Vergier.

AFFAIRES SCOLAIRES

a) Enseignement privé

1. Contrat d'Association avec les écoles et l'A.E.P. de Beautour.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir à la signature du Contrat d'Association de l'École Primaire Privée Ste-Famille, renouvelé pour l'année scolaire 1981-1982, celui de l'École Notre-Dame des Victoires ayant été conclu à titre définitif l'an dernier.

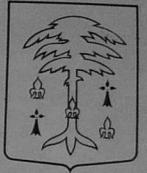
La participation communale aux frais de fonctionnement de ces établissements est portée, pour l'année scolaire 1981-1982 :

- de 550 F à 620 F par élève du primaire de la commune et hors commune,
- de 450 F à 520 F par élève de maternelle de la commune uniquement.

2. Contrat avec les écoles et l'O.G.E.C. de Vertou-Centre.

Le Conseil Municipal décide de porter la subvention communale de fonctionnement accordée aux écoles St-Martin et St-Joseph, sous contrat simple, au titre de l'année scolaire 1981-1982, de 450 F à 520 F par élève vertavien.

SYNDICAT D'INITIATIVE



Carte des sentiers pédestres

Les sentiers de VERTOU recouvrent toute une gamme de chemins dont la caractéristique commune est d'offrir un itinéraire de promenade agréable, en découvrant des paysages très variés et le plus souvent valonnés.

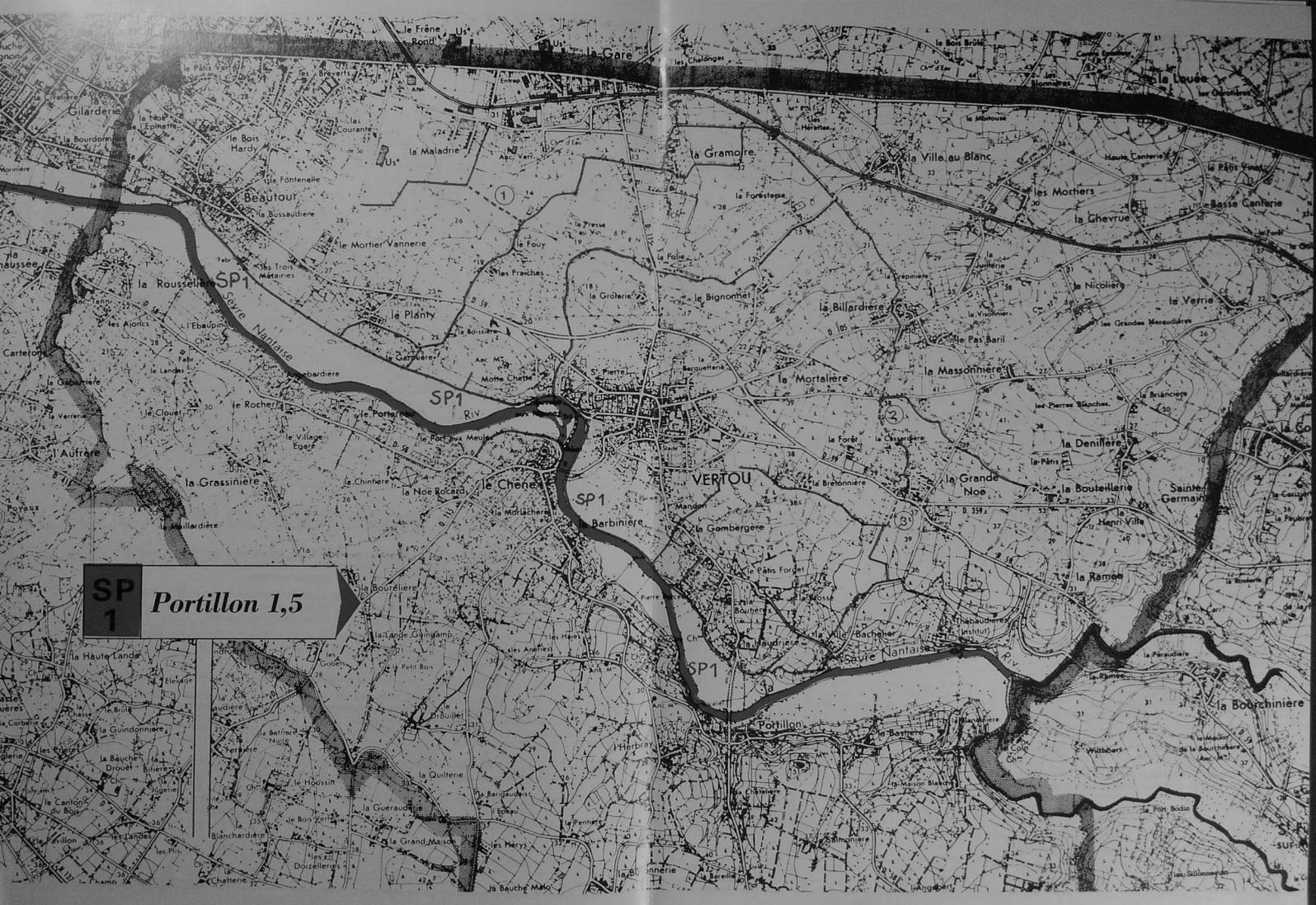
Le premier sentier (SP.1), aménagé grâce au concours financier de la Ville de Vertou, concerne les rives de la Sèvre et est jalonné par des marques vertes et blanches symboliques de VERTOU et par des panneaux directionnels.

Il en est de même pour la boucle autour de Vertou (SP.2) qui n'est jalonnée pour le moment que dans sa partie EST et pour le sentier reliant les Salles Sèvre et Maine aux Thébaudières.

ATTENTION - Les sentiers et la nature en général sont sous votre protection !

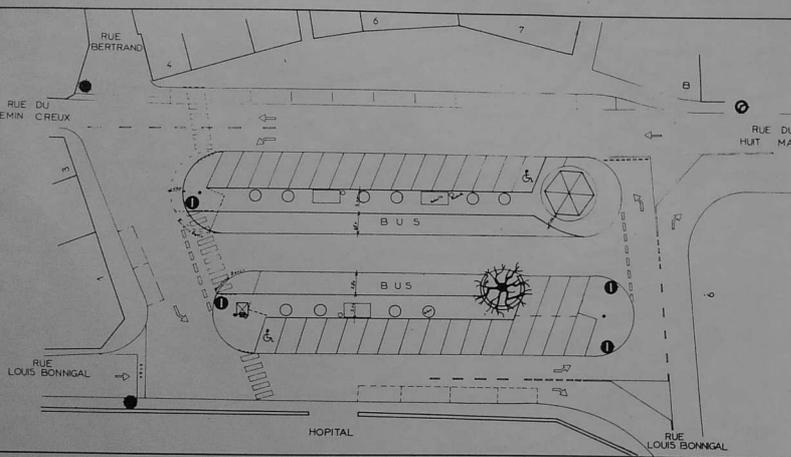
D'autre part, les itinéraires suivent en général des chemins communaux, dans leur majorité non ouverts, à la circulation. Parfois ils empruntent des chemins privés d'où une vigilance particulière.

VERTOU offre beaucoup d'autres possibilités de promenade et le réseau des sentiers est appelé à s'étendre pour l'agrément de tous.



SP 1 *Portillon 1,5*

Le transfert de la gare routière



Le transfert de la Gare routière, de la place des 10 Otages à celle du Beau Verger, répondait à plusieurs impératifs :

- Diminuer la circulation aux alentours des groupes scolaires, très concentrés, et assurer une meilleure sécurité aux enfants.
- Rapprocher au maximum la Gare routière des utilisateurs des Transports en Commun, et privilégier ce mode de transport.
- Permettre le stationnement simultané des lignes 27, 28, 97 et du Minibus Communal, en prévoyant la possibilité d'une restructuration du réseau, à l'aube de la mise en service du Tramway Nantais.
- Éviter le stationnement de «Voitures Ventouses» dans le centre en utilisant au mieux les parkings existants.

Après deux mois d'utilisation, nous constatons une amélioration de ce stationnement et de la circulation dans le Centre de l'agglomération, amélioration encourageante, mais qui pourrait être encore plus sensible. Pour cela, les utilisateurs des transports en Commun qui laissent leurs véhicules sur les parkings doivent en priorité utiliser :

- Le parking de la rue du 8 mai (situé près du Centre de Secours), la gare centrale des bus est alors à moins de 100 mètres.
- Le parking de la place du Marché, les utilisateurs peuvent rejoindre toutes les lignes à l'arrêt de la rue de l'Hôpital, lui aussi à moins de 100 mètres.

- Le parking des 10 Otages ainsi libéré des voitures ventouses présentera une capacité importante de stationnement à l'usage des utilisateurs des Commerces et des services administratifs implantés au centre de l'agglomération.
- Les parkings de la rue Louis Bonnigal et du Beau Verger, tous deux situés en Zone Bleue, doivent connaître un taux de rotation rapide et assurer à tous ceux qu'une course urgente amène dans le Centre une possibilité de stationnement limitée dans le temps.

Il existe dans un rayon de 500 mètres autour du clocher de l'église 850 places de stationnement. Ce chiffre est important et de beaucoup supérieur aux capacités moyennes des communes de l'agglomération similaires à la nôtre. Sachons utiliser au mieux cette possibilité.

Vous avez sans doute vos habitudes, et il est souvent difficile d'en changer, mais le mince effort demandé à chacun d'entre nous, peut assurer le mieux être de Tous et améliorer la Qualité de la vie dans notre Commune.

Alain PROVOST
Adjoint au Maire,
Responsable des Transports

b) Enseignement - Classe de neige - Subvention communale

La subvention communale aux classes de neige est portée de 17 F à 20 F par élève vertevien, et limitée à 12 jours.

Les établissements suivants bénéficient, cette année, de cette subvention :

- l'Ecole Publique de l'Enclos,
- l'Ecole Publique Henri Lesage,
- l'Ecole Notre Dame des Victoires.

Pour 123 élèves concernés, le crédit à inscrire au budget est de 29.520 F.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif du B.A.S. pour 1980 et du Budget Supplémentaire 1981, qui se présentent comme suit :

Compte Administratif

Section de Fonctionnement	
- Dépenses	380.964,47
- Recettes	510.488,66
- Excédent	129.524,19

Section d'Investissement : Néant.

Budget Supplémentaire

Équilibré à la somme de 129.524 F en fonctionnement.

S.I.M.A.N.

Après un vaste échange de vues entre ses membres, le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe à l'adhésion de la commune au SIMAN, sous certaines réserves. Il donne également mandat à MM. le Maire, PELLETIER et PROVOST, délégués à cet effet, d'exposer les observations formulées par les Conseillers lors de la réunion des délégués des communes concernées, qui se tient à Nantes le 18 décembre 1981.

EMPRUNT

Le Conseil Municipal décide la réalisation auprès de la Caisse d'Épargne de Nantes d'un emprunt de 1.500.000 F destiné à financer la construction du 2^e tronçon de la voie communale de l'Hameçon.

EXTENSION DU COLLÈGE LA BRETONNIÈRE

2^e tranche

Le Conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire au budget 1982 et de rembourser à l'État la somme de 63.435,60 F correspondant au montant de l'assurance «Dommages - Ouvrages» pour l'extension du C.E.S. «La Bretonnière» - 2^e tranche.

STADE R. DURAND A BEAUTOUR

Suite à sa délibération du 23 octobre 1981 et l'accord des propriétaires concernés* de procéder à l'acquisition amiable du solde de terrain nécessaire à l'agrandissement du stade R. Durand à Beautour appartenant aux Consorts PEIGNE, d'une surface de 6.394 m², pour un montant de 250.529,60 F.

* Le Conseil Municipal décide

P.O.S. - ZONE NAE DE LA VILLE-AU-BLANC

Le Conseil Municipal décide de demander le concours de l'équipement pour assurer la maîtrise d'œuvre :

- des études générales des travaux d'assainissement à prévoir dans la zone NAE de la Ville-au-Blanc - les Mortiers ; la rémunération correspondante sera de 23.232 F T.T.C., sur la base d'un prix objectif de 3.200.000 F T.T.C.
- de la 1^{ère} tranche de travaux d'assainissement eaux pluviales dans la zone NAE de la Ville-au-Blanc, le long de la voie communale n° 1 ; la rémunération correspondante sera de 10.197,46 F T.T.C., sur la Base d'un prix d'objectif de 271.209,12 F T.T.C.

PARC INDUSTRIEL DE LA VERTONNE

Suite à sa délibération du 23 octobre 1981, et l'accord des propriétaires, le Conseil décide l'acquisition amiable d'une parcelle nécessaire à l'aménagement de la 2^e tranche du Parc Industriel, d'une surface de 2.038 m² appartenant aux Consorts BOUCHAUD, pour une indemnité totale de 25.475 F.

JUMELAGE

Le Conseil Municipal est informé qu'au terme des élections qui se sont déroulées à Morges fin novembre pour renouveler la Municipalité, M. PELLEGRINO a été confirmé dans ses fonctions de Syndic.

Séance du 11 janvier 82

SIMAN

Après avoir entendu le compte-rendu fait par M. le Maire de la réunion des délégués des communes concernées qui s'est tenue à Nantes, le 18 décembre 1981 et, plus particulièrement, après avoir pris connaissance de la suite donnée par cette assemblée aux observations qu'il a formulées lors de sa séance du 11 décembre précédent, le Conseil Municipal :

- décide l'adhésion définitive de la commune au SIMAN étant rappelé que le règlement intérieur dudit syndicat annexé à ses statuts et à l'arrêté préfectoral décidant sa création apporte les précisions souhaitées par les élus verteviens.
- désigne MM. le Maire, PELLETIER et PROVOST en tant que délégués de la commune au Comité du SIMAN.

Séance du 3 mars 82

PROGRAMME DES ACQUISITIONS ET TRAVAUX A RÉALISER EN 1982

Il s'élève à 9.902.510 F pour la commune et à 1.854.897 F pour le Service de l'Assainissement, ainsi financés :

Commune :

- Autofinancement et subventions	602.510 F
- Emprunts globalisés	9.300.000 F

Assainissement :

- Autofinancement et subventions	704.897 F
- Emprunts globalisés	1.150.000 F

Les travaux prévus ne pourront néanmoins être effectués que dans la mesure où les prêts et subventions seront obtenus.

En cas d'insuffisance de moyens de financement, des priorités seraient dégagées.

Il convient principalement de retenir dans ce programme :

- 2.030.450 F pour les travaux sur les bâtiments communaux et l'acquisition de matériel
- 3.877.200 F au chapitre 901 - Voirie - comprenant notamment :
 - 900.000 F en opérations individualisées
 - 470.000 F en assainissement eaux pluviales
 - 870.000 F en opérations groupées
 - 380.000 F pour l'aménagement de parkings
 - 240.000 F en espaces verts
 - 240.000 F en éclairage public
 - 2.939.860 F au chapitre 903 - Équipement scolaire, sportif et culturel dont :
 - 230.000 F en acquisition de terrains pour l'agrandissement du stade de Beautour
 - 864.000 F pour l'amélioration des équipements sportifs existants
 - 1.000.000 F pour la construction du gymnase de Beautour.
- 470.000 F au chapitre 911 en subvention d'équipement pour le département - Rocade sud de Vertou, Mandon - Le Chêne.

OFFICE MUNICIPAL DES CENTRES AÉRÉS

Une subvention complémentaire de 13.569,34 F sera versée à l'office ce qui porte la participation communale totale à la somme de 244.420,66 F, pour l'exercice 1981.

SUBVENTIONS ANNUELLES

- Sont accordés :
- 4.175 F à l'Association d'Information communale de Loire-Atlantique (ADICLA)
 - 245.000 F au Bureau d'Aide Sociale
 - 5.500 F à l'ASCODE (Association des Elus Municipaux de Loire-Atlantique pour la Coopération avec les habitants des pays en voie de développement)
 - 1.500 F au CODELA (Comité d'Expansion de Loire-Atlantique).

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Sont accordés :
- 1.000 F à l'Association «Les Papillons Blancs»
 - 1.000 F à l'Association «Bro Ar Gwiniennou»
 - 10.000 F au Syndicat d'Initiative
 - 7.000 F au Syndicat Agricole.

ENSEIGNEMENT

Le Conseil Municipal décide la revalorisation des crédits annuels accordés aux Ets scolaires de la commune pour la rentrée de septembre 1982 ; fournitures courantes, allocation départementale, visites culturelles, enseignement professionnel, restaurants scolaires de gestion privée, classes de neige, arbre de Noël.

BUDGET PRIMITIF 1981

- Les budgets primitifs du Bureau d'Aide Sociale et de la Caisse des Ecoles Publiques sont communiqués au Conseil Municipal, pour information. Ils se présentent comme suit :
- Bureau d'Aide Sociale
Equilibré en fonctionnement à la somme de 441.018,50 F (Investissement : néant)
 - Caisse des Ecoles
Equilibré à 1.719.400 F en fonctionnement au moyen d'une subvention communale de 664.000 F (investissement : néant).
 - Le Conseil Municipal approuve le budget du service de l'assainissement qui s'équilibre à la somme de 2.175.909 F en investissement et 2.875.280 F en fonctionnement par l'apport d'une subvention d'exploitation de la commune d'un montant de 2.322.200 F.
 - Compte tenu de ce qui précède, le budget de la ville - voté à l'unanimité - s'équilibre à :
 - 15.198.538 F en investissement avec un prélèvement de 1.794.501 F sur la section de fonctionnement
 - Le produit des emprunts à contracter cette année est retenu pour un montant de 10.450.000 F
 - 36.418.335 F en section de fonctionnement, le produit des contributions directes s'élevant à 21.624.916 F.Les taux et produits correspondants des quatre taxes sont les suivants :

Taxes	Taux	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	12,64 %	36.320.000 F	4.590.848 F
Foncier bâti	13,46 %	20.350.000 F	2.739.110 F
Foncier non bâti	52,23 %	1.416.000 F	739.577 F
Taxe professionnelle	18,39 %	73.790.860 F	13.556.381 F
		TOTAL	21.624.916 F

EMPRUNT

Le Conseil Municipal est informé que, par arrêté du 12 février 1982, M. le Maire a décidé la réalisation d'un emprunt de 500.000 F auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nantes, destinée à financer les travaux du programme d'assainissement «eaux usées» 1981.

SECTEUR DE LA DOUVE

Le Conseil Municipal décide de confier au SETAME BETE-ROUEST -53 rue de Strasbourg à Nantes-, la mission d'étude de l'aménagement de la zone Na du «secteur de la Douve», délimité par la rue Henri Delahaye, la rue du Pont de l'Arche, la rue Beaujeu prolongée, le boulevard de l'Europe et la rue du 11 novembre, soit à peu près 15 hectares.

LA GRAMMOIRE

Le Conseil Municipal décide le classement de l'Impasse Auguste Saupin dans le domaine communal.

Z.A.D. DE LA VERTONNE

Le Conseil Municipal demande à M. le Préfet, d'extraire de la ZAD de la Vertonne la partie de la zone UB de la Grammoire située dans ce périmètre, pour faciliter la vente des lots à l'intérieur du lotissement réalisé.

PARC INDUSTRIEL DE LA VERTONNE - 2^e tranche

Le Conseil Municipal décide de revaloriser de 10 % l'indemnisation proposée à l'ensemble des propriétaires concernés par la création de la 2^e tranche du Parc Industriel de la Vertonne, qui ont donné leur accord amiable sur les bases de l'avis du Service des Domaines du 23 février 1981.

F.S.I.R. 1982

Le Conseil Municipal décide de réaliser, en 1982, les travaux d'amélioration du chemin rural du Chêne Ferré, d'un montant de 99.575 F, qui doivent faire l'objet d'une subvention du FSIR de 20 %.

CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Caisse des Ecoles décidée en assemblée générale du 24 février 1982 portant, au sein de son comité de gestion :

- de 4 à 5, les représentants désignés par le Conseil Municipal
- de 5 à 6, les membres élus par les sociétaires.

SIMAN

Le Conseil Municipal désigne ses délégués au comité et aux commissions permanentes du syndicat.

GARANTIE D'UN EMPRUNT

Le Conseil Municipal accorde la garantie de la commune pour un prêt de 1.720.000 F qui doit être consenti à la S.A. «Atlantique Logement» par le comité interprofessionnel du logement à Nantes.

RIVES DE LA SEVRE

Le Conseil Municipal décide de faire appel devant le Conseil d'Etat de la décision du Tribunal Administratif de Nantes, en date du 3 février 1982, annulant l'arrêté municipal du 19 juin 1980 qui portait interdiction de la manifestation que «l'Association pour la Protection de la Vallée de la Sevre» envisageait d'organiser le 21 juin.

Séance du 26 avril 82

ÉCOLE MATERNELLE DE BEAUTOUR

Le Conseil Municipal confirme ses décisions antérieures demandant la construction d'une nouvelle école maternelle au Groupe Scolaire Henri Lesage à Beautour et approuve l'avant-projet dressé par M. Philippe JOESSEL, architecte.

Le programme de l'école à construire est basé sur quatre classes normales et une classe de petits avec salle de repos, salle de jeux, salle de repas et préparation des repas, deux sanitaires, un bureau de directrice, une salle de professeurs et une tisane-rie.

L'ensemble de la construction est estimé à 3.304.330,00 F et, avec les branchements, réseaux et travaux divers à 4.826.000,00 F.

SURBAISSES DE TROTTOIRS

Des surbaisses de trottoir étant souvent demandés par les propriétaires pour desservir l'entrée de leur garage ou de leur propriété, le Conseil Municipal décide qu'une partie de la dépense soit systématiquement prise en charge par la commune et que le montant de l'offre de concours demandée aux intéressés soit fixé forfaitairement, pour cette année 1982, à 1.000 F T.T.C. ; ce forfait serait révisé ensuite suivant l'indice TP 01.

LOTISSEMENT DU CLOS DU COTEAU

Le Conseil Municipal décide le classement de l'avenue du Clos du Coteau et d'un espace vert de 262 m² dans le domaine communal.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Complétant sa délibération du 23 octobre 1981, le Conseil Municipal demande la création de deux secteurs sur l'ancienne zone NC et des adaptations de la réglementation concernant les zones UA, UB, UC, NAA, NAB, NC, NCA, NDA.

CIRCULATION DANS VERTOU-CENTRE

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un stop :
- avenue de Morges, à son débouché sur la rue Henri Charpentier
- rue d'Anjou, à son débouché sur la rue de Bretagne, avec aménagement d'un îlot.

ASSAINISSEMENT «E.U.» - MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ COLAS

Le Conseil Municipal décide la passation d'un avenant de 316.368,69 F au marché de la Société Routière COLAS, d'un montant de 800.000 F, pour allonger le programme des travaux d'assainissement du Chêne.

DÉNOMINATION DES VOIES

Le Conseil Municipal attribue une dénomination à un certain nombre de voies situées entre Mandon et Portillon.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal crée les emplois suivants :

- 2 Attaches de 2^e classe
- 1 Maître Nageur Sauveteur
- 4 Ouvriers d'Entretien de la Voie Publique
- 1 Aide-Ouvrier Professionnel pour le Service des Sports
- 2 Agents de Service à temps incomplet pour l'entretien du Centre Médico-Social.

EMPRUNTS

Pour financer le programme d'acquisition et travaux voté le 3 mars 1982, le Conseil Municipal décide la réalisation des emprunts suivants :

- 2.750.000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 1.600.000 F auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (C.A.E.C.L.).

Il est d'autre part informé que, pour le financement des travaux du programme d'assainissement «Eaux Usées» 1981-1982, M. le Maire a décidé le 22 mars dernier la réalisation d'un emprunt de 1.150.000 F auprès de la Caisse d'Épargne de Nantes. Il a également décidé, le 6 avril, la réalisation d'un emprunt de 1.000.000 F auprès de la C.A.E.C.L. destiné au financement de l'acquisition de matériel divers.

O.G.E.C. DE VERTOU-CENTRE

Le Conseil Municipal accorde la garantie communale, à concurrence de 20 %, pour un prêt de 300.000 F contracté par l'O.G.E.C. de Vertou-Centre auprès de la Caisse d'Épargne de Nantes.

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal répartit les subventions annuellement accordées aux diverses associations communales, soit, pour 1982, des totaux de :

- Associations et organismes poursuivant un but à caractère social : 43.370 F
- Affaires sportives : 68.575 F
- Société de chasse, art, culture et loisirs : 127.170 F.

PARC INDUSTRIEL DE LA VERTONNE

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire aux fins de prendre toutes dispositions utiles en vue de l'acquisition des terrains, de la réalisation des travaux et de la commercialisation des lots de la 2^e tranche du Parc Industriel de la Vertonne.

S.I.M.A.N.

Le Conseil Municipal désigne ses délégués à la commission «Développement des compétences optionnelles».

TERRES VAINES ET VAGUES DE BRETAGNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa délibération du 15 septembre 1981 demandant l'attribution à la commune des parcelles connues sous la dénomination «communs de villages», le Tribunal d'Instance de Nantes a tenu audience le 2 avril dernier.

Les différentes parties entendues, un procès-verbal a été dressé qui, après notification et publicité, ouvrira un délai de réflexion d'un an.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 1982

Le Conseil Municipal est informé des résultats officiels du dernier recensement : la population municipale probable serait de 15.630 personnes et au total (avec l'hôpital, la résidence Bel-Air, les Communautés,...) de 15.931 habitants.

Quatre retraités à la Mairie

Au cours du 1^{er} semestre de l'année, quatre agents municipaux bien connus des administrés ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Il s'agit de M. André RAME, Mme Marie PATRY et M. et Mme Ferdinand OLLIVIER.

Entré à la mairie en juillet 1942, M. André RAME en est parti le 15 février dernier, avec le grade d'Attaché. Il assurait depuis de nombreuses années la responsabilité du service des «Affaires Générales». Il était à ce titre particulièrement apprécié des agriculteurs et viticulteurs de la commune avec qui il était en contact permanent. A noter également que le cadastre constituait l'une de ses principales attributions et que, durant ces vingt dernières années, il prépara et organisa la quasi-totalité des élections.

Mme PATRY effectua de 1965 à la fin du mois de février l'entretien de l'hôtel-de-ville (avec Mme OLLIVIER) et d'un certain nombre de salles communales. La municipalité lui sait gré du dévouement dont elle lui toujours faire preuve dans l'accomplissement de la tâche qui lui était confiée.

M. OLLIVIER, Brigadier Chef Principal de Police Municipale, a commencé sa carrière en 1952 à Pontchâteau, en qualité de Gardie-Champêtre. Il fut nommé Gardien de Police à Vertou en 1959 et obtint progressivement les promotions afférentes à cette catégorie d'emplois. Il devait en même temps assurer les fonctions de «Placiers» au marché.

Mme OLLIVIER fut concierge de la mairie de Pontchâteau de 1952 à 1959 et occupa le même poste à Vertou de 1959 au 1^{er} mai dernier. Bien que n'ayant pas encore 60 ans, elle a décidé de suivre son mari, atteint par la limite d'âge à la date du 26 mai.

Nous souhaitons à ces quatre agents une longue et heureuse retraite.

Renseignements utiles

La liste parue dans le bulletin 1981 est ainsi complétée :
Docteur-vétérinaire :
M. Jean-Claude PELE..... Tel. 34.84.69
22, rue de la Barre - 44120 Vertou

La Foire du canton de Vertou ou : l'art et la manière de passer allègrement le cap des 25 ans...

Vertaviennes, Vertaviens, depuis 1955, c'est-à-dire depuis la toute première édition de votre foire, ne vous est-il jamais arrivé de vous laisser aller à de telles pensées : «Une foire, c'est bien, et une foire réussie, c'est mieux... mais une foire réussie avec brio, la Commune de Vertou pourra-t-elle un jour s'enorgueillir d'une telle manifestation ?». Eh bien, je peux vous l'affirmer sans risquer de me tromper, ce jour est arrivé. Vertou a vibré pendant ces deux premiers jours de mai, Vertou a eu la fièvre, et, pour qu'il en fût ainsi, beaucoup ont eu la fièvre auparavant, je veux parler ici notamment des membres du comité dont l'expérience des anciens et la fougue des plus jeunes étaient savamment orchestrées par l'esprit d'entreprise de son président. Je voudrais associer également à ce remerciement toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont donné de leur temps en participant activement à la préparation de cette foire, à son déroulement les 1^{er} et 2 mai derniers et à son démontage ; la place m'étant comptée et ayant à cœur de n'oublier personne, je ne citerai pas de noms : chacun se reconnaîtra aisément au travers de ces lignes.

Mais, déjà, je devine votre impatience car, vous qui n'êtes pas allés à cette foire cantonale et qui le regrettez, vous vous demandez le pourquoi d'un tel enthousiasme. Je vous répondrai par une formule mathématique : $1 + 2 = 3$. Oui, 1 animateur + 2 attractions hors du commun = 3 raisons du succès de la 25^e Foire du Canton de Vertou.

Un animateur, et quel animateur ! puisqu'il s'agit de Marc CHARDER, de Radio MCA Basse Normandie. Marc CHARDER travaille en compagnie de sa femme Anita avec toute la presse écrite et toutes les radios et télévisions. Il était déjà bien connu à Vertou puisqu'il venait d'y animer la toute dernière dizaine commerciale.

Deux attractions hors du commun. La première, bien calme, s'adressait à un public varié, connaisseur ou curieux, intéressé par le monde enchanteur et envoûtant de la carte postale, et les mots que j'emploie ne sont pas exagérés. L'association des cartophiles du Pays Nantais nous faisait en effet le grand honneur de tenir son salon dans l'enceinte même de notre foire. Quel plaisir pour les yeux et pour le cœur que de retrouver ces vieilles cartes postales qui fleurent bon le début du siècle, la tradition et les greniers de nos grands-parents ! En marge de ce salon, et pour la première fois en France, peut-être en Europe, voire au monde, ladite association a eu l'idée géniale de remplacer le traditionnel billet d'entrée par une carte postale numérotée représentant la coiffe de Vertou d'après une carte très rare de la collection THURET de Nantes. De plus, le comité de la foire a édité à cette occasion une pochette de six reproductions de cartes postales anciennes sur le Vertou de jadis.



La seconde attraction intéressait un public de jeunes, aussi bruyants que sympathiques : je veux parler des amateurs de «gros cubes». Le moto-club «les Décapsuleurs» avait mis sur pied une concentration qui réunissait environ 150 motards français et suisses dont l'échelle des âges allait de 8 à 75 ans ! Ces motards, escortés par leurs homologues de la gendarmerie nationale, prenaient alors part à un défilé dans le vignoble nantais puis, sur l'esplanade de la Salle Sèvre et Maine, à une épreuve de gymkhana où adresse et humour étaient rois. Parallèlement à cette attraction, l'association «l'Atelier du Temps» organisait une exposition d'une vingtaine de motos anciennes puisque datant, pour certaines, des années 1920, restaurées ou appelées à l'être, et a offert à un visiteur, par tirage au sort dans le cadre d'une tombola gratuite reprenant la numérotation de la carte d'entrée, une moto restaurée de 125 cm³ de marque Peugeot, année 1957. Il est à noter qu'il s'agit encore là d'une initiative unique en France.

Oui, vraiment, la foire du canton de Vertou a bien changé. Il reste à souhaiter que cette foire coule des jours heureux et nombreux. Vivent donc Vertou et sa Foire cantonale.

Pour le comité d'organisation
Jean-Michel BOURQUIE
Secrétaire



Centre Médico-Social

Le nouveau Centre Médico-Social, situé 1 rue de la Garenne, a été très récemment mis en service.

Les numéros de téléphone des différentes permanences assurées ne figurent pas encore à l'annuaire ; nous vous les communiquons :

- Assistantes sociales.....	34.20.38
- Puéricultrice.....	34.27.94
- Circonscription n° 4.....	34.11.11
	34.13.41
	34.06.11
- Hygiène sociale de l'Hôpital de Monbert.....	34.71.99
- Médecine scolaire.....	34.70.46
- Médecine du travail.....	34.71.44
- Service d'Économie Sociale et Familiale C.A.F.....	en cours
- Dispensaire.....	en cours